

en évitant les dangers du moment, en préparant l'avenir avec sagesse et prévoyance. Unissons-nous dans ce but. Nous y trouverons un profit immédiat par les avantages que nous procurera le chemin du Pacifique, et du même coup nous assurerons l'avenir de notre nationalité. Mais si nous nous divisons, le Pacifique ne sera point construit, la Colombie nous abandonne, la Confédération n'est plus "qu'un rêve," suivant le mot du *Globe*.

Nos hommes d'état auront-ils assez de patriotisme pour rechercher l'union qui leur permettrait d'éviter ces dangers redoutables. Espérons qu'ils sauront consulter notre histoire pour prendre une détermination. Jetons un coup-d'œil sur ce passé glorieux.

OSCAR DUNN.

CHRONIQUE.

Le bruit que les journaux de l'opposition ont fait courir de l'entrée au gouvernement de l'hon. George Brown est contredit officiellement par le *Nouveau-Monde* et le *National*.

On dit que M. le juge Sicotte remplacera M. Badgley; et que M. Doure sera nommé juge assistant et suppléera M. Monck.

On lit dans le *Nouveau-Monde*:

Nous avons annoncé il y a quelque temps la réorganisation prochaine de la Cour du Banc de la Reine, conformément au vœu du Barreau. Mais il paraît que l'un des trois juges incriminés ne se sent point disposé à la résignation, ce qui arrête le travail commencé.....

Nous apprenons que si les juges n'envoient pas leur résignation, les avocats refuseront une seconde fois de plaider en Appel, et que la question sera portée devant le Parlement, à sa prochaine session.

Le gouvernement canadien a recommandé au gouvernement impérial de nommer l'hon. George Brown comme représentant du Canada dans la Commission chargée de déterminer la valeur des pêcheries canadiennes, et l'indemnité qui doit être payée au Canada par les Etats-Unis, suivant les clauses du traité de Washington.

C'est ce qui donne lieu à la rumeur qu'il devait devenir ministre ou commissaire des pêcheries.

En feuilletant le journal des Jésuites publié par MM. Carignan et Laverdière, nous sommes tombés sur le passage suivant qui nous fait croire que l'hiver de 1874 n'a pas été plus rigoureux que celui de 1647:

Ce même H (11 mars 1647) commença le dégel d'un hyver sans rigueur n'ayant pas fait froid ivfques alors en sorte que la plupart du temps on eut pu dire la messe sans feu et le pense que le vin au calice ne gela au plus qu'une fois.

M. Dulac, candidat conservateur au parlement provincial, a été élu dans le comté de Beauce par une majorité de 300 votes sur son adversaire M. Bolduc.

M. Legge, écrivain, ingénieur en chef de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal, a reçu instruction de cette Compagnie, de faire une exploration générale du pays situé entre la rivière Creux sur le haut de l'Ottawa et l'embouchure de la rivière des Français, sur la Baie Georgienne. Il se rendra à Renfrew par le chemin de fer, et de là par diligence jusqu'à Pembroke, où il doit rencontrer John Poupore, écrivain, M. P. P. pour le comté de Pontiac, qui l'accompagnera et qui lui a bienveillamment offert de lui fournir des guides, les équipages, etc., nécessaires pour cette expédition.

Le but de la Compagnie du chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal en envoyant son ingénieur en chef à la Baie Georgienne est de s'assurer jusqu'à quelle distance on peut bâtir un chemin de fer sur la rive nord de l'Ottawa, et conséquemment dans la province de Québec.

Si ses informations sont exactes, M. Legge espère trouver une bonne route sur la rive nord de l'Ottawa jusqu'à la rivière Matawan. A cet endroit il sera probablement obligé de traverser du côté d'Ontario et passer au sud-est du Lac Nipissing pour arriver à l'embouchure de la rivière des Français, soixante milles au nord-ouest de Parry Sound.

M. Legge sera probablement un mois absent, et à son retour, il publiera sur son exploration un rapport soigné que le public lira sans doute avec le plus vif intérêt.

Avec son numéro d'hier, le *Courrier de St. Hyacinthe* est entré dans sa vingt-deuxième année d'existence. Nous en félicitons cordialement notre confrère.

Le Collège commercial de St. Césaire, comté de Rouville, vient d'introduire dans son programme d'études, l'enseignement de la télégraphie.

Le synode de l'Eglise presbytérienne des Provinces Maritimes a lancé dans le public un appel aux amis des écoles libres. Le *Freeman* de Saint-Jean, appelle cette production a *dreadful document*. Elle porte les signatures de six ministres et contient toute espèce d'outrages à l'adresse du Pape et de la religion catholique généralement.

M. Huot, du *Canadien*, a traduit en cour M. Euclide Roy, avocat, pour l'avoir assailli. Ce dernier a été trouvé

coupable d'assaut grave et condamné à cent piastres d'amende, que ses amis ont payés pour lui.

Nous accusons réception de l'*Histoire de la littérature canadienne*, par Edmond Lareau. Nous publierons prochainement une étude sur cet ouvrage.

Nous avons reçu aussi le *catalogue de la Bibliothèque de la législature de Québec*, rédigé par M. Pamphile Lemay. Cette compilation a coûté beaucoup de travail à son auteur, elle est très-bien faite.

A une réunion de la Société St. Jean-Baptiste de Montréal, tenue le 24, il a été donné communication de diverses lettres, exprimant le désir que les sociétés canadiennes des Etats-Unis, soient invitées à venir célébrer à Montréal, la prochaine fête nationale.

Plusieurs membres du Comité exprimèrent aussi le désir de profiter de l'occasion, pour apporter certaines modifications aux règlements de la société.

Il fut aussi résolu que la société prendrait en considération, l'invitation à faire aux sociétés canadiennes des Etats Unis, pour la prochaine célébration de la fête nationale.

L'ASILE D'ALIENÉS DE QUÉBEC.

(Suite.)

III.

Le tableau des "chances probables de guérison" présente sur 884 individus (30 juin 1873) un chiffre de 628 cas regardés comme "non-favorables." Cela se comprend par le fait que les malades dont l'état est devenu pour ainsi dire désespéré restent constamment à l'asile, et s'y accumulent tandis que les autres n'y font qu'un séjour plus ou moins prolongé. Ici se place la question des incurables.

Qu'est-ce que c'est qu'un incurable?—et quels sont les incurables? Double question de haute importance que l'on serait tenté de résoudre en deux mots,—comme le fait tout le monde. La science, moins pressée que nous de commettre des erreurs, n'ose se prononcer; le problème des incurables n'est pas son moindre sujet d'étude; elle penche aujourd'hui vers des idées contraires à celles qui sont répandues dans la masse de la population. Elle doute, en thèse générale, qu'il soit permis de croire à l'incurabilité.

L'incurable est celui pour qui il n'y a plus de chance de guérison; en d'autres termes c'est un fou que l'on condamne, faute de mieux, à rester fou toute sa vie. Mais l'incurable réel, où est-il? qui est-il? Peut-on le désigner du doigt, le nommer de son nom et porter la certitude jusqu'à coucher ce nom sur le registre fatal? C'est là que la science s'arrête et cherche le lien de transition entre la vie et la mort de l'intelligence. Jusqu'à présent, loin de confirmer l'impression reçue presque partout sans examen, elle a prouvé par des documents irréfutables, basés sur l'expérience, que toute tentative de résoudre cette question serait vouloir s'élever au delà de la puissance divine, la braver en décidant de ce qui échappe à nos facultés humaines. Comme le dit à propos l'auteur du rapport: "Toutes les autorités prouvent combien nous avions raison de demander, en commençant, si le mot *Incurable* devrait être employé dans la classification des malades atteints d'aliénation mentale. Nous n'entendons pas nier l'existence de l'incurabilité. L'incurabilité existe; mais l'homme, avec toute sa science, ne saurait désigner ceux chez qui elle existe, et décider leur sort d'un trait de plume. L'intelligence est le plus beau don de Dieu, et l'homme qui la possède doit, sans restriction, prodiguer à celui qui ne l'a plus tous les secours dont il peut disposer. Or les lui refuser serait se rendre gravement responsable."

Partant de ce point, les médecins-directeurs démontrent l'absurdité de la théorie des asiles séparés pour les malades curables et pour ceux qui sont réputés incurables.

Si on ne peut établir la ligne de démarcation entre ces deux classes, comment pourra-t-on les séparer? Mais ce n'est pas tout. "Si, dit le rapport, quelques cas offrent des caractères tellement tranchés qu'on ne puisse dire sans trop d'imprudence qu'ils sont incurables, la question est de savoir si cette séparation pourrait être autorisée soit au point de vue du traitement, soit au point de vue de l'économie."

Pour ce qui a trait à l'économie, on voit clairement, à la faveur du rapport, que le système de la non-séparation est d'une part le moins coûteux, et de l'autre le seul qui soit applicable en Canada.

"Il n'y a jamais économie à suivre un mauvais système. Les institutions qui coûtent le moins cher sont celles qui mettent à effet l'objet pour lequel elles ont été établies, savoir: le rétablissement et le confort des patients, le soulagement de leurs familles et la protection du public; tandis qu'un établissement qui ne répond pas à ces fins coûte beaucoup plus cher, quand même il n'exigerait pas un seul denier de la bourse des particuliers, ou du offre public."

"Ici, c'est l'Etat qui paie pour les cas aigus comme pour les chroniques, et leur séparation loin d'être une économie augmenterait même les dépenses. En les séparant, l'Etat paiera peut-être un peu moins cher pour les uns, c'est-à-dire pour les cas chroniques, mais il lui faudra payer bien plus qu'au paravant pour le maintien des cas aigus; car on oublie trop facilement que le soin et la garde de ces derniers doubleraient, à moins que l'on vint à tolérer sur une vaste échelle la pratique de la coercition (*mechanical restrain*), les cellules, la camisole de force, et autres moyens de répression aussi condamnables. Le nombre des gardiens égalera celui des malades."

Sur l'article du traitement, le rapport expose jusqu'à l'évidence que loin de nuire aux aliénés nouvellement admis, la présence des malades réputés incurables leur est utile, par les exemples d'ordre, de discipline et de subordination qu'ils leur donnent.

Je ne suis pas médecin, mais il me semble que l'argumentation et les preuves à l'appui, que renferment les vingt pages consacrées à cette matière ne laissent rien d'obscur, rien à désirer. Voyez entre autres, le passage suivant qui atteste une fois de plus combien on a pris de peine à consulter de nombreuses sources de renseignements. Je ne serais pas étonné d'apprendre qu'il a fallu examiner quelque cinquante volumes pour nous fournir ainsi les résultats des travaux de la science dans tous les pays.

"Le Dr. E. T. Wilkins, nommé par le Gouverneur de l'Etat de la Californie pour chercher les meilleurs moyens de prévenir l'encombrement dans les asiles, visita dans ce but 149 asiles, dont 45 aux Etats-Unis, 24 en Angleterre, 15 en Italie, 13 en France, 11 en Allemagne, 10 en Ecosse, 8 en Belgique, 7 en Autriche, 7 en Irlande, 3 en Bavière, 3 en Hollande, 2 en Suisse, 1 en Canada, et soumit un Rapport dans lequel il déclara que, de tous les Aliénistes qu'il avait rencontrés, quelques-uns (en petit nombre cependant) préféraient le système de la séparation complète des deux cas; mais à part l'Allemagne, il en a rencontré 95 par cent qui l'ont convaincu du contraire; aussi, en faisant allusion à la séparation des cas chroniques et aigus il termine son Rapport ainsi:

"On prétend que des institutions de ce genre sont plus sujettes à la négligence, à l'inattention et à l'abandon. Il y a cruauté d'enlever au malade, par ce transfert, tout espoir de guérison; loin d'être un désavantage pour les cas récents, leur présence au milieu d'eux produit l'effet contraire,—leurs exemples d'obéissance, d'habitudes d'ordre et de bonne volonté à participer au travail comme aux amusements, sont imités avec moins de contrainte par les cas les aigus.—La sincérité m'oblige à déduire de mes observations et des études que j'ai faites sur ces deux systèmes qu'en principe il est mal et contraire aux intérêts des aliénés de les placer séparément.....

..... En ce qui regarde le résultat du traitement, les faits prouvent sont en faveur de la non-séparation, le pourcentage des guérisons étant moindre, et les décès plus nombreux dans les pays où le mode de séparation a été plus généralement suivi."

Quand on a lu ces pages pleines d'intérêt, on reste convaincu que la thèse embrassée par les médecins-directeurs de l'asile de Québec est la seule admissible. Leur raisonnement est tellement serré qu'on tenterait en vain de l'analyser. Ce chapitre si important doit être lu en entier.

Les médecins-directeurs nous parlent des différents modes de traitement qu'ils emploient. Il y a l'*isolement*, les *exercices manuels*, les *amusements*.

L'isolement, nous disent-ils, est la première indication à remplir.

"Confier un aliéné à un asile, ce n'est ni l'emprisonner, ni le soustraire aux influences du monde extérieur. La maison de santé (l'asile) est une seconde famille, mieux appropriée et offrant toutes les garanties de l'hygiène.

"L'isolement procure le calme, la paix. Le foyer d'irritation se trouve remplacé par une demeure tranquille, où les idées du malade comme ses goûts finissent par se transformer sous une influence invisible.

"Placé au milieu de tous ces étrangers, les voyant volontairement et ostensiblement soumis à une règle nouvelle pour lui, il semblera éprouver le besoin de les imiter, de s'égayer quand il les verra jouer, de se taire lorsqu'ils feront silence, de s'agenouiller comme eux aux heures de la prière; en un mot, de se promener, de manger, de se reposer comme eux, et au même temps qu'eux. C'est ainsi que, peu à peu, sous l'empire de cette discipline inoffensive, il se fera une vie nouvelle, plus calme, plus tranquille, et s'appliquera à mettre dans chacune de ses actions des idées d'ordre qu'il ne pourra raisonner pour le moment, mais qui n'agiront pas moins d'une manière favorable comme agents moraux."

Le traitement possède encore un moyen efficace dans les exercices manuels, lorsqu'ils sont prescrits avec méthode. Ces exercices fortifient l'organisation physique, distraient l'individu, chassent de son cerveau les idées délirantes, conservent les mœurs, donnent des habitudes de soumission, de discipline et d'ordre.

On voit avec plaisir jusqu'à quel point les médecins-directeurs repoussent tout calcul basé sur le profit pécuniaire à retirer du travail de ces pauvres malheureux. D'ailleurs, ils en démontrent l'impossibilité. Ils n'admettent ce genre de traitement que pour en eux favoriser les chances de guérison que le malade peut avoir de ce côté. Cette question a fait le sujet de communications et de discussions qui ont fini par faire prévaloir le fait que le travail de l'aliéné n'est pas du tout économique, mais il est reconnu en même temps que, au point de vue de l'hygiène intellectuelle et physique, le travail est excessivement utile aux malades.

Une ferme de deux cent cinquante acres, forme partie de la propriété sur laquelle se trouve l'asile. Les avantages qu'elle offre, permet d'en apprécier l'importance à cet égard. De plus, les travaux des champs, le jardinage, sont presque un amusement pour ceux qui sont appelés de l'asile à y prendre part.

Les amusements proprement dit sont aussi employés comme moyens indispensables de traitement.

"Au milieu des distractions et des plaisirs, l'esprit s'amuse et le malade oublie ses pensées sombres et mélancoliques."

"Tous les malades, cependant, ne peuvent être indifféremment appelés à prendre part, sans danger, à toutes sortes de jeux ou de récréations; et ceux-mêmes qui peuvent y participer, doivent encore avoir des distractions compatibles avec leur état. De plus, il faut avoir égard à leurs goûts. Aux uns, il faut des amusements tranquilles,—la promenade,—la lecture,—la vue; et l'examen des gravures;—aux autres, les jeux bruyants,—à musique,—la danse,—le théâtre;—tandis qu'un certain nombre, après avoir joui, durant tout le jour, du calme de la vie champêtre, préfèrent, le soir, à tous les jeux, le sommeil tranquille qu'ils vont chercher dans leur retraite silencieuse."

"Ces sources de distractions ne sont pas les seules. Nos malades partagent encore leurs loisirs entre les jeux de *quilles* et de *baquettes*, entre les jeux de *dominos*, de *cartes* et de *dames*. *L'hiver*, ils font de longues promenades, chaudement placés dans des voitures confortables, et l'été, ils font des *pique-niques*, ils parcourent les différentes terrasses pour respirer, à l'ombre des grands arbres, un air pur et bienfaisant. Ils ont un *joli corps de musique*, composé de seize instruments de cuivre, et souvent, le soir, ils font cercle autour de leurs gardiens, et prennent plaisir à écouter les accords joyeux de ces surveillants transformés en musiciens."

J'ai cru devoir passer sous silence la partie qui concerne le résultat médical, énoncé par des chiffres dans les tableaux des chapitres "a missions," "sorties," "décès." L'examen de ces pages appartient de droit aux hommes de l'art, médecins, rédacteurs des Revues médicales, etc.

Comment le rapport dont nous nous occupons ici a-t-il été accueilli par la presse? De la manière la plus favorable. Le *Courrier du Canada*,